



LA BRILLAZ



Rapport de gestion 2023

Commune de La Brillaz

Table des matières

Rapport du conseil communal	4
0 Administration générale	6
Conseil communal.....	6
Commissions diverses.....	7
Personnel communal	10
Immeuble administratif	10
Accueil extrascolaire	11
Local des pompiers de Lovens.....	11
1 Ordre et sécurité publics, défense	12
Police du feu.....	12
2 Formation	13
Liste des enseignants.....	13
Conseil des parents	14
AES	15
Bibliothèque scolaire	15
Bâtiments scolaires	15
Transports scolaires	16
Conservatoire.....	16
3 Culture, sport et loisirs	17
BRA.....	17
Sociétés locales - USLB.....	17
Installations sportives et culturelles	18
4 Santé	19
RSS	19
5 Prévoyance sociale	20
Petite enfance.....	20
ARCOS.....	20
IPSO	21
FriTime	21
La Brillaz bouge et se rencontre.....	22
6 Trafic et télécommunications	22
Routes communales.....	22
Transports publics	22
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	23
Approvisionnement en eau	23
Traitement des eaux usées	23
Endiguement.....	24

Cimetières	24
Aménagement du territoire et constructions	24
Energie	25
8 Economie publique.....	26
Forêts.....	26
9 Finances et impôts.....	26
Budget et comptes.....	26
Compte de résultats	26
Compte des investissements	30
Investissements terminés en 2023.....	31
Indicateurs financiers MCH2.....	32

Rapport du conseil communal

Chères citoyennes et chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

Voici le rapport de gestion 2023 de la commune de La Brillaz. Ce document, conformément à l'article 19 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) retrace les principales activités et évolutions de l'exercice écoulé.

Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition dans un format numérique via notre site internet. Sur demande, l'administration communale imprimera le document et l'enverra aux personnes qui le souhaitent. Ce rapport est structuré selon le modèle comptable MCH2. N'hésitez pas à nous faire un retour de vos attentes et propositions d'améliorations pour les prochaines éditions.

Pour l'année 2023, le conseil communal s'est réuni à 35 reprises. Nous avons organisé 2 assemblées communales (8 mai et 11 décembre).

Les investissements votés en 2023 sont surtout en rapport avec les économies d'énergie et l'approvisionnement en eau potable, thèmes très actuels.

- En mai l'assemblée a accepté à une très large majorité l'investissement de CHF 92'000.- pour le remplacement de l'éclairage public à Lentigny et Onnens. En plus d'être plus économe en électricité ces nouveaux lampadaires sont réglables individuellement et permettent d'adapter au mieux l'éclairage selon les besoins spécifiques (route principale, passage piéton, quartiers d'habitations, ...).
- Afin d'être conforme aux exigences des services cantonaux un investissement de CHF 120'000.- a été voté pour diverses mesures à mettre en place sur notre système d'alimentation en eau potable : surveillance de la station de surpression de Lentigny, variateur de fréquence pour la station de pompage du puits de Lentigny ainsi qu'une sonde pour mesurer la turbidité, génératrice pour assurer l'alimentation en cas de coupure d'électricité, mise en place d'un autocontrôle et diverses mesures d'assainissements pour le puits de la maison rouge.
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits plats de l'école Caméléon et la salle polyvalente de Lentigny a été plébiscitée en décembre par les citoyennes et citoyens à nouveau très nombreux à l'assemblée. Pour respectivement CHF 88'000.- et CHF 129'000.- les toits plats seront équipés pour fournir un total estimé à 187'000 KWH par année. La consommation annuelle de ces 2 bâtiments (80'000 KWH) sera largement couverte et permettra une économie des frais d'électricité et de chauffage pour env. CHF 20'000.-. Le solde sera réinjecté dans le réseau du groupe E pour des recettes supplémentaires estimées à près de CHF 15'000.-.

En parallèle à la création d'une nouvelle crèche dans le bâtiment de l'ancienne école d'Onnens l'aménagement de la place de jeux pour un montant de CHF 198'000.- a été accepté permettant ainsi de répondre aux nombreux usagers de cette place très prisée. Outre le terrain en tartan qui sera maintenu, de nouveaux aménagements seront créés : une aire de jeux « le paresseux » conçue pour les enfants en bas âge, un bloc de grimpe pour les plus grands, un Urban Fitness et un Sensorium. Une nouvelle aire de repos complètera cette place qui sera plus intergénérationnelle et conviviale.

Sur le plan financier notre 2^{ème} exercice avec le nouveau modèle comptable MCH2 est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent avec un bénéfice de CHF 220'324.13.

Les indicateurs financiers restent malgré tout très bons avec un petit bémol pour notre taux d'autofinancement qui passe de 15% (moyen) en 2022 à 7% (mauvais) cette année. Afin de revenir à un taux "moyen" nous devrions tendre vers un autofinancement proche du million de francs. Avec une moyenne d'autofinancement de CHF 1'044'978.- sur les 10 dernières années il est fort probable que cette baisse ne soit que momentanée.

Notre commune remplit conformément à la législation son rôle dans la gestion des affaires courantes ainsi que pour l'aboutissement de nombreux projets. Cela est rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de notre commune. Pour cela, le conseil communal tient à remercier particulièrement l'ensemble du personnel communal pour leurs compétences, leurs forts engagements et la qualité de leur travail.

Un remerciement également aux participants des diverses commissions et groupes de travail pour leur aide et leur soutien dans la gestion des affaires communales.

Un merci particulier aussi pour les acteurs de la vie de nos villages et de notre commune : les sociétés locales, les commerces, les entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter. Qu'ils en soient également remerciés.

Le Conseil communal remercie finalement toutes les citoyennes et tous les citoyens de La Brillaz pour leur confiance et pour leur participation à la vie communale, associative et culturelle. Vous contribuez quotidiennement à maintenir et développer un cadre de vie agréable dans nos villages et notre commune.

0 Administration générale

Conseil communal

	<p>Oberson Bernard Syndic</p>	<p>Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile</p>
	<p>Chammartin Auer Christine Vice-syndique</p>	<p>Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics</p>
	<p>Chappuis Thomas Conseiller communal</p>	<p>Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement</p>
	<p>Jordan Yvan Conseiller communal</p>	<p>Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration</p>
	<p>Krattinger Alexandre Conseiller communal</p>	<p>Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature</p>
	<p>Menétrey Lucie Conseillère communale</p>	<p>Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières</p>
	<p>Yerly Grégoire Conseiller communal</p>	<p>Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Service du feu, Justice et Police</p>

Commissions diverses

Commission d'aménagement et de l'énergie

Le conseil communal doit constituer une commission d'aménagement d'au moins cinq membres (art. 36, al. 2 LATeC).

Il appartient à l'assemblée communale, cas échéant au conseil général, d'en désigner la majorité et au conseil communal de nommer les autres.

La commission d'aménagement et de l'énergie, commission permanente, appuie le conseil communal dans l'application du PAL, du Plan Communal des Energies et de l'aménagement du territoire.

La commission s'est réunie trois fois durant l'année 2023.

Les membres de la commission d'aménagement et de l'énergie sont :

- M. Yvan Jordan, Président
- M. Grégoire Yerly, conseiller communal
- M. Bruno Chardonnens
- M. Claude Gendre
- M. Gilles Aubonney
- M. José Codourey
- M. Laurent Monneron

Commission financière

La commission financière est un organe de l'assemblée communale ou du conseil général.

Son rôle consiste principalement à fournir au législatif un préavis de telle sorte que ce dernier puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Ce qui apparaît important dans ce rôle c'est le fait que la commission va pouvoir et devoir examiner avec la plus grande attention les domaines pour lesquels un préavis est requis.

On insistera sur le fait qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et que ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier. C'est l'article 72 de la loi sur les finances communales (LFCo) qui fixe, pour l'essentiel, les compétences de la commission.

On relèvera qu'elle doit examiner le budget, donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour, examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général, émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale, prendre position sur le rapport de l'organe de révision et examiner les propositions de modification du coefficient et du taux de l'impôt.

Les membres de la commission financière sont :

- M. Dominique Baudois, président
- Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente
- M. Damien Rime, secrétaire
- M. Martial Baechler
- M. Fausto Cameroni

Commission de naturalisation

L'attribution de cette commission est d'examiner le dossier d'une personne qui est domiciliée sur le territoire de la commune et qui désire se faire naturaliser. Elle donne ensuite un préavis à l'attention du service des naturalisations.

En 2023, la commission de naturalisation s'est rencontrée à une reprise afin de traiter un dossier de naturalisation facilitée.

Cette commission se compose des membres suivants :

M. Grégoire Yerly, Président

Mme Lucie Menétrey

Mme Anne Magnin

Mme Sandra Yerly Dubey

M. Bruno Chardonnens

Commission de développement durable

L'attribution de cette commission est de développer des projets en lien avec la promotion de l'Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable. Son but est d'inscrire la commune dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur.

Cette commission se compose des membres suivants :

M. Grégoire Yerly, Président

Mme Christine Chammartin Auer, Vice-syndique

Catégorie « citoyen·ne·s » : M. Grégoire Lathion, M. Michel Yerly

Catégorie « sociétés locales » : Mme Floriane Pellaton

Catégorie « seniors » : Mme Marie-José Mettraux

Catégorie « jeunes » : M Léo Mazza, Mme Noélie Fridez

Catégorie « parents » : M. Gaylord Magnin

Depuis septembre 2021, la commission s'active afin de développer des projets relatifs à l'Agenda 2030 en faveur du développement durable. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été réalisés en 2023 et sont d'ores et déjà planifiés pour 2024 :

Biodiversité : Une étude de la biodiversité a été réalisée par l'Atelier 11A afin de faire un bilan des espaces intéressants au sein de la commune et de proposer des mesures afin de favoriser la biodiversité dans les espaces communaux. En 2024, des nichoirs à oiseaux vont être posés sur les arbres présents dans l'espace public de la commune. De plus, un étang en forêt va être réalisé dans la forêt de Lentigny à la Pra des Fayes.

Intergénérationnel : Un projet de journée « Jeux d'antan et de maintenant » a été mis sur pied conjointement avec le conseil des seniors afin de réunir la population de manière ludique et intergénérationnelle en novembre 2023. L'événement a été un succès puisque près de 40 personnes y ont participé. Suivant les possibilités de financement du canton, des activités intergénérationnelles, notamment sur le fonctionnement de l'IA (intelligence artificielle), sont prévues en 2024/2025.

Coup de balai : L'opération de ramassage des déchets dans l'espace public au niveau cantonal a été réalisée le samedi matin 29 avril 2023 et a regroupé une vingtaine de participant-e-s.

FriTime : Un programme d'activités extrascolaires gratuites pour les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans a été mis sur pied pour la période 2022-2026. Chaque année scolaire, des activités diverses et variées sont proposées aux jeunes sur inscription. Les activités qui ont été proposées pour l'année 2023 sont les suivantes : balade en âne, fabrication de cosmétique, découverte de jeux, atelier coiffure, initiation à la poterie, initiation à l'escrime, self-défense, théâtre d'improvisation, breakdance, contes pour enfants, mini-golf.

Pour l'année 2024, différents projets ont été planifié et sont en cours de réalisation et/ou de réflexion : réalisation d'ateliers pour les jeunes (en collaboration avec REPER), réalisation d'une cartographie des chemins pédestres existants dans la commune, réalisation d'un atelier de prévention contre le racisme pour les écoles, mise sur pied d'un concept de charte des jardins, réflexion sur le développement d'un marché de développement durable.

Conseil des seniors

L'attribution de ce conseil est de développer des projets en lien avec la promotion de la loi cantonale Senior +. Ces projets consistent à tenir compte des besoins spécifiques des seniors en valorisant leurs compétences et la solidarité entre générations. Le but est ainsi de promouvoir des projets communaux favorisant et valorisant l'autonomie et la dignité des seniors.

Ce conseil se compose des membres suivants :

M. Patrick Missègue, Président
Mme Marie-José Mettraux, Vice-présidente
Mme Rose-Marie Diacon
M. Manuel Gilabert
M. Jean-Marie Hirt
M. Roland Krattinger
M. Grégoire Yerly, Conseiller communal

Depuis septembre 2019, suite à un questionnaire transmis à la population des seniors de la commune, le conseil des seniors a mis en place diverses activités et projets. En 2023, diverses activités ponctuelles ont été proposées : des cours sur l'utilisations des smartphones et des tablettes, une promenade aux salines de Bex, une séance de cinéma au Rex à Fribourg, une conférence sur les directives anticipées et successions ainsi qu'un cours de sensibilisation au piratage informatique. De plus, un service déchetterie pour les encombrants est proposé gratuitement aux seniors par l'intermédiaire d'IPSO.

Personnel communal

Administration

Brigitte Eltschinger
Joanne Berchten
Franca Millasson
Martine Duc
Bernadette Frossard
Carole Grossenbacher
Sabine Oppliger

Edilité

Claude Maudry
Claude Roulin
Nicolas Mathys
Alexandre Bapst
Johann Delley

Conciergerie

José Codourey
Annick Bürke
Marie-Noëlle Röthlisberger

Accueil extrascolaire (AES)

Ludivine Jovanovic
Sophie Edelmann
Valérie Chanson
Carole Savioz
Manjri Gupta

Ecole maternelle La Souris Verte

Marjorie Rossier

Bibliothèque

Marie-Noëlle Miauton
Eliane Grandgirard

Déchetterie

Armand Hayoz
André Mazza
Gérard Hirt
Zacharie Dubey
Emerick Chassot

STAP

Christian Bapst

Immeuble administratif

La chaufferie, qui alimente le bâtiment communal et l'Ecole 1901, a fait l'objet d'un investissement dans le but de changer la chaudière bi combustible, à savoir une chaudière à bois avec un brûleur mazout en secours, avec une chaudière à plaquettes forestières de 100 kWh avec une accumulation de chaleur d'environ 3.5 m³.

La nouvelle chaudière a été redimensionnée pour les besoins des 2 bâtiments. Elle remplit maintenant les mesures fixées par le canton sur les énergies renouvelables, mesures conformes à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Les travaux se sont terminés en avril 2023 et la chaudière fonctionne actuellement normalement.



Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) souffre d'un manque de places. En effet, l'AES peut accueillir au maximum 36 enfants par jour. 2 fois par semaine, l'AES doit faire face au maximum d'enfants pour les repas de midi. Par conséquent, la salle du conseil communal est mise à disposition pour les repas de midi 2 fois par semaine.

Une étude des bâtiments a été demandée dans le but de trouver des solutions afin d'augmenter la surface de l'AES. Le bureau d'architectes PHORM a reçu le mandat à la fin 2023 de présenter un projet pour la construction d'un nouveau bâtiment à côté de l'école Caméléon.

Un crédit d'investissement sera présenté lors de la prochaine assemblée communale début 2024.

Local des pompiers de Lovens

Le local des pompiers de Lovens servait d'arrêt de bus à la route de La Buchille à Lovens. Cet arrêt de bus a été condamné dans le projet de la réfection du projet de la route Chêne-Buchille.

Des citoyens de Lovens se sont intéressés à racheter ce local. Celui-ci a été acheté par un citoyen en avril 2023.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Police du feu

Mission

L'Inspectorat du feu vise à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions (protection-incendie). Il veille à l'application de [la norme et des directives AEAI](#) (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie). Les prescriptions de protection-incendie sont applicables à tous les propriétaires et utilisateurs de bâtiments, ouvrages et installations.

Tâches

- Préavisier les dossiers de permis de construire selon la norme et les directives AEAI en vigueur.
- Préavisier les demandes de patentes d'établissements publics.
- Exécuter les contrôles périodiques des bâtiments en rapport à leur affectation selon la [loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels](#).
- Conseiller et participer aux exercices d'évacuation des bâtiments ayant un grand nombre de personnes (écoles, entreprises, ...)
- Veiller aux précautions à prendre contre les incendies et les éléments naturels.
- Prononcer les interdictions de faire du feu.



La commune peut déléguer l'exécution des contrôles à une personne disposant d'une formation reconnue de spécialiste en protection-incendie AEAI. Au niveau communal, la collaboratrice spécialisée en charge des constructions exerce la fonction d'Inspecteur du feu.

Sur la commune de La Brillaz, 67 bâtiments nécessitent un contrôle périodique. Ce sont les bâtiments publics tels que les écoles, la salle de sport, l'administration communale, les entreprises et les immeubles à trois appartements ou plus. En 2023, la police du feu a effectué 8 contrôles. La police du feu a été mise à contribution pour mettre aux normes la salle polyvalente de Lentigny. Des adaptations architecturales seront nécessaires. Lors de la délivrance du permis d'habitation de toutes nouvelles constructions ou transformations, la police du feu contrôle la conformité du bâtiment selon les informations de l'ECAB. Ces contrôles sont liés à toutes les procédures ordinaires de mise à l'enquête.

2 Formation

L'établissement scolaire de La Brillaz a commencé l'année 2023 avec 9 classes, ouvertes pour l'année scolaire 2022/2023, confirmées à la rentrée de septembre, malgré les nouvelles arrivées intervenues après le délai légal en matière d'effectifs. L'expérience des classes à double-niveaux et intercycles instaurées à la rentrée 2022/2023 s'est alors renouvelée pour 2023/2024 et demeure positive pour les quelques 178 élèves scolarisés à La Brillaz depuis le début de l'année scolaire en cours et le corps enseignant, que le Conseil communal remercie vivement pour son travail avec les enfants de nos villages.

En outre, des distributeurs de protections hygiéniques ont été installés dans les bâtiments scolaires accueillant les enfants dès la 5H afin que les élèves puissent disposer librement du matériel nécessaire en cas de besoin.

Finalement, le Conseil communal a participé à plusieurs séances intercommunales dans le domaine de la formation, que ce soit au sein de l'association des cycles d'orientation (COSAHL) en qualité de membre de l'assemblée des délégués de l'Association, ou au sein de la commission de gestion du SLPPI (entente intercommunale pour le service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal), où la conseillère communale assure la vice-présidence. De plus, des discussions ont eu lieu avec les communes de Cottens, Autigny et Chénens quant à la possibilité de la création d'un cercle scolaire commun, à la demande de Cottens ; à l'issue des discussions et au vu des besoins respectifs de chaque partie, la commune de La Brillaz s'est retirée du processus de fusion des cercles scolaires.

Liste des enseignants

Année scolaire 2022/2023

Ecole 1901

1-2 ^{HA}	Julieta Nsenda et Carole Bourqui
1-2 ^{HB}	Sylvia Mauron et Carole Bourqui
3 ^H	Valérie Papaux et Marie-Claire Brülhart
3-4 ^H	Nicole Freiburghaus et Laetitia Marro
AC	Marie-France Fasel Meuwly

Ecole Caméléon

4-5 ^H	Magali Le Moigne et Laetitia Marro
5-6 ^H	Nicole Joye et Magali Le Moigne
6-7 ^H	Christelle Barras
7-8 ^{HA}	Mélanie Aeby et Raphaël Perini
7-8 ^{HB}	Marie Corpataux

Enseignante FLS et enseignantes spécialisées

Enseignante FLS	Geneviève Barras
Enseignantes	Anne Zahnd
spécialisées	Stéphanie Hirt

Année scolaire 2023/2024

Ecole 1901

1-2 ^H A	Carole Bourqui et Julieta Nsenda
1-2 ^H B	Sylvia Mauron et Carole Bourqui
3 ^H	Nicole Freiburghaus et Laetitia Marro
4 ^H	Valérie Papaux et Marie-Claire Brülhart
AC	Marie-France Fasel Meuwly

Ecole Caméléon

4-5 ^H	Laetitia Marro et Magali Le Moigne
5-6 ^H	Nicole Joye et Magali Le Moigne
6 ^H	Marie Corpataux
7-8 ^H A	Mélanie Aeby et Raphaël Perini
7-8 ^H B	Christelle Barras

Enseignante FLS et enseignantes spécialisées

Enseignante FLS	Geneviève Barras
Enseignantes spécialisées	Anne Zahnd, Stéphanie Hirt, Lauriane Clerc, Laetitia Marro

Conseil des parents

Le Conseil des parents est composé de 4 parents, du directeur d'établissement, d'une représentante du corps enseignant et de la conseillère communale en charge des écoles. Les parents sont nommés par le Conseil communal qui tient compte au mieux de la répartition des villages et des degrés scolaires, entre autres. La composition du Conseil des parents en 2023 était la suivante :

Présidente	Valérie Donzallaz (jusqu'en septembre 2023)
Présidente	Julie Curto Scharff, Lentigny (dès septembre 2023, auparavant VP)
Vice-Présidente	Corinne Liard (dès juillet 2023, auparavant membre)
Membre	Liliane Ribeiro Ferreira, Lentigny (dès septembre 2023)
Membre	Samuel Crausaz, Lovens (dès septembre 2023)
Membre	Stéphanie Rossier, Lentigny (jusqu'en septembre 2023)
Directeur d'établissement	Raphaël Perini
Représentante du corps enseignant	Christelle Barras
Conseillère communale	Lucie Menétrey

Tout au long de l'année, le Conseil des parents assure le lien avec l'école et les autorités communales et s'est réuni 5 fois à cet effet. Cela dit, les parents membres du Conseil des parents font un travail bénévole au long de l'année afin de faire vivre les écoles et d'apporter un petit twist à la vie scolaire, sortant du cadre pédagogique *stricto sensu*. Ils ont notamment apporté leur soutien au corps enseignant lors des manifestations comme Carnaval ou la fenêtre de l'Avent, organisé une chasse aux œufs ou un goûter de l'Avent. 2023 a également été marquée par la première édition de la Kermesse de l'école, réunissant élèves, familles et enseignant·e·s lors d'une joyeuse fête avant l'été, et dont les recettes financent divers projets d'établissement en 2024. Le Conseil communal les remercie de leur engagement, leurs idées et l'énergie qu'elles et ils donnent pour mettre ces projets sur pieds.

AES

L'AES se situe dans le bâtiment communal à Lentigny et propose un service d'accueil pour les enfants durant les semaines d'école, puis, dès l'automne 2023, durant certaines semaines des vacances scolaires pour autant que les inscriptions atteignent un nombre d'enfants suffisant. La structure est ouverte tous les jours de 6h45 à 18h, hormis les lundis et vendredis matin où tous les enfants sont à l'école. En 2023, près d'une soixantaine d'enfants étaient inscrits, soit de façon régulière (*i.e.* inscrits de manière régulière sur l'année scolaire), ou de façon irrégulière (*i.e.* inscrits à l'AES et placés quelques jours par année, sous réserve des disponibilités de l'accueil). Un maximum de 36 enfants est présent à midi, accompagné de 4 accueillantes. Hors période de repas, la capacité d'accueil de 36 enfants, accompagnés de 3 accueillantes.

L'équipe accueillante a effectué un travail remarquable et le Conseil communal l'en remercie vivement. En 2023, l'AES a par ailleurs connu un changement d'organisation avec l'engagement d'une nouvelle responsable, diplômée HES, dès le mois de mai. Sophie Edelmann, coordinatrice, a alors passé le flambeau à Ludivine Jovanovic dès le mois de juillet. Le Conseil communal adresse un merci particulier à Madame Edelmann pour son engagement et se réjouit de poursuivre sa collaboration avec l'accueillante. L'équipe de l'AES était composée comme suit en 2023 :

Responsable	Ludivine Jovanovic
Accueillante	Sophie Edelmann
Accueillante	Valérie Chanson
Accueillante	Manjri Gupta
Accueillante	Carole Savioz
Auxiliaire	Isabelle Masserey-Jobin
Auxiliaire	Fatima Menétrey

Les deux auxiliaires se mettent à disposition de la structure pour effectuer des remplacements sur appel. Le Conseil communal les remercie de leur disponibilité.

Bibliothèque scolaire

Les élèves de l'établissement scolaire ont la chance d'avoir accès à une bibliothèque scolaire dans le bâtiment de l'école Caméléon. Les élèves de la 1H à la 6H s'y rendent toutes les deux semaines. Les élèves de 7H et de 8H se rendent, eux, à la BRA une fois par mois (cf. *infra*). Le Conseil communal remercie Eliane Grandgirard ainsi que Marie-Noëlle Miauton qui ont assuré le prêt à la bibliothèque scolaire en 2023.

Bâtiments scolaires

Ecole 1901

L'assemblée communale du 7 mai 2018 a accordé un crédit d'investissement pour la rénovation des combles comprenant la création d'une salle multifonction et la réhabilitation des sous-sols avec la création de 4 locaux de service et rangements.

Le conseil communal a demandé un crédit complémentaire à l'assemblée communale du 7 décembre 2020 pour refaire le toit dans son entier afin de respecter les normes Minergie et de combler un décalage de la charpente entre la partie OUEST et EST ainsi que pour la correction de l'infiltration d'eau au sous-sol.

Les travaux ont effectivement été terminés en juin 2023. La salle multifonction a été inaugurée en septembre 2023 en présence du conseil communal, du corps enseignant et des maîtres d'œuvre qui ont travaillé sur le chantier.

La salle est utilisée principalement par les écoles mais elle peut également être mise à disposition pour des commissions du conseil communal.



Ecole Caméléon

L'assemblée communale du 12 décembre 2022 a accordé un crédit pour le remplacement de l'éclairage en LED dans toutes les classes, les salles annexes et les couloirs de l'école Caméléon dans le but d'utiliser les nouvelles technologies pour diminuer la consommation.

Les travaux ont été effectués durant le mois d'avril 2023.

Transports scolaires

Depuis 2021, la commune collabore avec l'entreprise TPF pour les transports scolaires. Les élèves d'Onnens et Lovens de la 1H à la 4H empruntent les « petits bus », des sprinters de 33 places. Dès la 5H, les élèves d'Onnens et Lovens se rendent à Lentigny avec les bus de ligne TPF. L'école caméléon n'est qu'à quelques minutes de l'arrêt *Lentigny, Treyssales*. Les élèves de Lentigny se rendent à l'école à pied. L'école utilise par ailleurs les petits bus pour les trajets hebdomadaires et ponctuels, que ce soit pour se rendre à la piscine à Cottens, à la bibliothèque à Avry, au canapé forestier, en course d'école ou à la patinoire.

Conservatoire

Chaque année, la commune participe aux frais de conservatoire pour les élèves résidant sur son territoire. En 2023, la commune a participé financièrement à un total de 275 unités de musique pour un montant de CHF 52'898.85. Ces unités et le montant y relatif concernent les cours de musique des 28 élèves résidant à La Brillaz.

3 Culture, sport et loisirs

BRA

La commune est membre de l'entente intercommunale relative à la bibliothèque régionale d'Avry. A ce titre, elle participe financièrement au fonctionnement de l'institution à hauteur de CHF 14.- par habitant, à l'instar des communes de Chénens, Autigny, Cottens, Prez, Ponthaux, Avry et Matran.

La bibliothèque est un véritable lieu de culture, et ce pour tous les âges. Elle organise et collabore à la participation d'activités pour les tous petits comme « né pour lire », pour les enfants/élèves comme le prix chronos ou les ados avec le prix RTS, et pour les adultes avec la nuit du conte, le biblioweek-end, des expositions et tant d'autres.

La commune a par ailleurs la chance de pouvoir emmener ses élèves à la bibliothèque une fois par mois ; les élèves dès la 7H s'y rendent régulièrement. En outre, les autres classes ont la possibilité d'aller découvrir la BRA durant l'année, à l'occasion d'expositions par exemple.

Sociétés locales - USLB

La commune de La Brillaz jouit d'une vie villageoise animée et socialement riche en contacts humains. C'est en grande partie grâce aux sociétés locales qui offrent une palette de prestations d'une très grande richesse.

Le comité de l'Union des Sociétés de La Brillaz (USLB) est mandaté par la Commune pour faciliter la collaboration entre les sociétés membres et les autorités, collaborer à l'organisation de manifestations et tenir à jour un calendrier des manifestations.

Les sociétés locales membres de l'USLB sont les suivantes :

- Chœur mixte Ste-Cécile de Lentigny
- Groupement des Aînés
- L-Danse
- Badminton Club La Brillaz
- FC La Brillaz Onnens
- Société de Jeunesse de Lentigny
- Société de Jeunesse d'Onnens
- Chœur mixte St-André d'Onnens
- Ecole de chant de Sarine-Ouest
- FC Lentigny
- Groupe théâtral d'Onnens
- Groupement des Dames
- L'Harmonie de La Brillaz
- Ski-club d'Onnens
- Unihockey Club La Brillaz Blackfire

Ces diverses sociétés organisent tout au long de l'année des manifestations ou activités pour la population. Elles contribuent à enrichir le paysage associatif de la commune. Ces sociétés sont subventionnées chaque année selon leurs effectifs, degrés de formation et contributions à la collectivité. Le budget 2024 prévoit d'augmenter les subventions financières aux sociétés locales.

Installations sportives et culturelles

La commune de La Brillaz dispose de diverses installations sportives et culturelles, à savoir les terrains de football d'Onnens et de Lentigny, les places de jeux d'Onnens, de Lovens et de Lentigny, la salle polyvalente de Lentigny, ainsi que des espaces conviviaux dans les forêts de Lovens et de Lentigny.

En 2022, l'Assemblée a accepté un crédit relatif à la mise aux normes de l'éclairage du terrain de football de Lentigny, à savoir le remplacement des mâts et de l'éclairage actuels par des installations LED. Un tel investissement permet d'homologuer le terrain de football selon les directives de l'ASF et de faire rayonner la commune en accueillant des équipes et des spectateurs dépassant ses frontières politiques, que ce soit au niveau de Sarine-Ouest ou du canton plus généralement. Les travaux ont été terminés au printemps 2024 et le bouclage de l'investissement au niveau du conseil communal va suivre.

Un projet de réaménagement de la place de jeux d'Onnens est également en cours et un crédit y relatif a été voté par l'Assemblée communale en décembre 2023.

Salle polyvalente

Suite aux normes de sécurité et aux exigences de protection incendie des bâtiments publics émis par l'ECAB, la salle polyvalente a fait l'objet d'un redimensionnement du nombre de personnes pouvant l'occuper.

Il est apparu que le foyer du rez-de-chaussée est considéré actuellement comme une voie d'évacuation et par conséquent aucun matériel (par exemple : chaises, tables ou autres) ne peut être installé lors de manifestations.



Actuellement la salle de gymnastique, qui fait office également de salle pour l'organisation de manifestations des sociétés locales, peut contenir au maximum 800 places debout ou 432 places assises. La scène accueille 50 personnes debout ou 50 personnes assises.

Afin de répondre aux normes de sécurité sur les voies d'évacuation, des réflexions ont été entreprises et des solutions ont été présentées.

Un crédit d'investissement sera présenté afin d'amener des améliorations dans la partie inférieure de la salle polyvalente lors de la prochaine assemblée communale début 2024.

4 Santé

RSS

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine.

Le Réseau a pour buts :

- d'exploiter le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne ;
- d'exploiter un service d'ambulance pour le district ;
- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine ;
- de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées.

Ses différents services comprennent le Home de la Sarine et le Foyer de jour (HMS), le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS), la Commission des indemnités forfaitaires, le Service d'ambulance de la Sarine, la Fondation Passepartout, le Centre de coordination, ainsi que les services transversaux (direction générale, ressources humaines, finances), y compris la Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS). Le Foyer de la Rose d'automne est également rattaché et géré par le RSS depuis le 1^{er} janvier 2020. Depuis 2022, le RSS a également repris le chapeautage de la défense incendie pour l'entièreté du district de la Sarine.

5 Prévoyance sociale

Petite enfance

En 2023, la commune de la Brillaz a subventionné les services de garde d'enfants à hauteur de CHF 149'813,70, comprenant le placement en famille d'accueil de jour par le biais de l'association Famiya ainsi que le placement en crèche. Si la commune a signé des conventions collectives avec les crèches de Neyruz et Chénens, elle dispose également de conventions individuelles avec d'autres crèches du canton. On constate par ailleurs que la solution de la crèche est davantage plébiscitée que les familles d'accueil de jour.

La commune dispose également d'une école maternelle à Onnens. Marjorie Rossier y travaille comme éducatrice et y a accueilli 32 enfants en 2023.

2023 marque également un tournant pour la petite enfance dans la commune puisqu'après l'acceptation d'un crédit d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment d'Onnens par l'Assemblée communale fin 2022, les travaux ont pu débuter dès l'été 2023 et la commune se réjouit d'accueillir la crèche en sus de l'école maternelle dans le courant de l'année 2024.

Ecole d'Onnens

L'assemblée communale du 10 octobre 2022 a voté un crédit d'investissement pour la rénovation de l'école d'Onnens. Le but de cet investissement est d'accueillir dans la partie « château » la crèche les P'tits Gamins sise actuellement à Chénens, de rénover l'école maternelle ainsi que les 2 salles de musique dans les combles.

Débutés le 1^{er} juillet 2023, les travaux ont commencé par l'école maternelle afin de pouvoir assurer la rentrée scolaire en septembre 2023. La rénovation a subi quelques retards, l'école maternelle ayant débuté 3 semaines après le calendrier scolaire.

Les travaux de menuiserie ont eu lieu durant les vacances d'octobre en raison des délais de livraison des matériaux.

A partir de septembre, les travaux dans la partie « château » ont débuté. En raison de modifications des plans, de demandes spécifiques de la crèche et de nouvelles réglementations des services cantonaux, les travaux n'ont pas pu se terminer à la fin 2023 comme voulu. Le planning des travaux a été corrigé et normalement la fin du chantier est prévue pour fin juin 2024.

Les travaux de rénovation dans les combles ont débuté en même temps que les travaux de la crèche. Le chantier a également subi des retards ce qui conduit la fin des travaux à la fin juin 2024.

ARCOS

La création de l'Association du Service Social de Sarine Ouest (SSSO) par les Communes de Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz, a été validée par l'assemblée des délégués du 12 novembre 2008, après approbation des assemblées communales respectives. En 2011, la Commune de Ponthaux l'a rejointe.

Le Service officiel des Curatelles (SOC) a été créé sous forme d'Entente intercommunale dès le 1er janvier 2012 par les mêmes communes sauf Matran.

La naissance de ces diverses organisations a suivi l'évolution des différentes lois cantonales en la matière.

Dès le 1er janvier 2017, l'Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises ARCOS a été créée afin de réunir les deux services officiels, proches dans leur utilité pour la population. Bien que régi par des lois différentes, le besoin de synergies en matière d'infrastructures, de gouvernance, de gestion administrative et informatique était devenu nécessaire afin de limiter les coûts pour les contribuables communaux.

IPSO

IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'ARCOS et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine Ouest dès le 2ème trimestre 2021. Assurer la livraison des repas à domicile, nettoyer les terrasses et jardins. Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées, transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, manutention, entretien des chemins forestiers et des infrastructures communales en sont quelques exemples.

FriTime

FriTime est un projet cantonal soutenu par la subvention enfance-jeunesse de la DSAS, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la Fondation Isabelle Hafen, qui offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de mettre en place des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet FriTime La Brillaz propose des activités extrascolaires gratuites pour les enfants âgés de 6 à 18 ans domiciliés dans la commune durant les périodes scolaires. Ce projet durera de 2022 à 2026. Les activités proposées sont choisies et étudiées par un groupe de la commission de développement durable composé de jeunes, de parents et de membres des sociétés locales. Le but est de proposer au minimum 12 périodes d'activités gratuites par année.

Pour la période scolaire 2023-2024, les activités suivantes ont été mises sur pied : balade en âne, fabrication de cosmétique, cupcakes Halloween, découverte de jeux, atelier de coiffure, découverte de la musique électro, après-midi Gaming, animaux en pâte, cultiver ses légumes, tir à l'arc, visite de ruches, sophrologie parents-enfants.

La Brillaz bouge et se rencontre

Le projet « La Brillaz bouge et se rencontre » a été mis sur pied en 2022 et consiste en un projet social en faveur des jeunes de la commune de La Brillaz. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'association REPER. Le but du projet est de faire bénéficier les jeunes de 10 à 25 ans de la salle polyvalente une fois par mois durant les week-ends. Dans ce cadre, les jeunes sont encadrés par des travailleurs sociaux et réalisent diverses activités sportives. Les jeunes sont directement impliqués dans la réalisation de ce projet.

En 2023, 18 ouvertures de 3 heures ont eu lieu entre janvier et fin décembre, 9 pour les 10 à 15 ans, 7 pour les 10 à 25 ans et 2 pour les 16 à 25 ans. Lors de ces ouvertures de la salle de sport, les jeunes sont venus avec des idées d'activités en lien avec le matériel disponible. Les jeunes ont pratiqué des sports d'équipe tel que du football, du floorball, du basket, etc. ainsi que des activités plus individuelles. Pour ces 18 ouvertures de la salle de sport, il y a eu 270 participants, soit une moyenne de 15 jeunes par ouverture. Les jeunes qui fréquentent le projet « la Brillaz bouge et se rencontre ! » reviennent régulièrement, puisque la majorité des participants sont venus au moins à 14 reprises sur les 18 ouvertures qui leur étaient dédiées en fonction de leurs âges. Ceci démontre un intérêt pour ce projet et une nouvelle habitude prise par certains jeunes de La Brillaz.

6 Trafic et télécommunications

Routes communales

Le réseau de routes communales est assez étendu par rapport au nombre d'habitants. L'entretien de celui-ci est fait par le service de l'édilité, ainsi que par des entreprises externes afin de pouvoir le maintenir au mieux, avec les ressources dont la commune dispose. Il va de soi que certaines routes ont besoin d'une réfection ou d'un réaménagement total comme celui du tronçon Chêne - Buchille, auquel il ne manque plus que le tapis final. D'autres chantiers importants devront suivre ces prochaines années pour pouvoir maintenir des déplacements aisés tout en maintenant une bonne sécurité des usagers.

Transports publics

La commune est desservie par la ligne TPF n° 339 Avry - Rosé - Chénens. Celle-ci est composée de deux arrêts à Onnens, trois arrêts à Lovens ainsi que trois arrêts Lentigny. L'arrêt de la gare à Rosé est prioritaire par rapport à celui de la gare de Chénens, ce qui peut pénaliser les utilisateurs de celle-ci en ayant des horaires peu adaptés par rapport à ceux des trains CFF.

Un bus de nuit dessert également les villages de Lentigny et d'Onnens le vendredi, le samedi et les veilles de fêtes. Il s'agit de la ligne N3 Fribourg - Rosé - (Prez-vers-Noréaz).

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau potable de la commune est assuré par l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest). Les sources communales ont produit 111'125 m³ et la consommation totale de la commune s'élève à 149'673 m³.

La détection proactive des fuites se fait grâce à un système de micro. Il a été répertorié 4 fuites en 2023, comparé aux 14 fuites de l'année précédente en 2022.

Afin d'améliorer la sécurité du réseau, la commune renouvelle ses hydrantes avec des équipements de clapet anti-retour.

Des échantillons d'eau sont prélevés périodiquement et analysés par le SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). La qualité microbiologique et chimique des échantillons respecte les normes légales. Un suivi accru des normes par rapport au chlorothalonil est également effectué.

Les projets réalisés ou en cours

- L'amélioration de la défense incendie en Chenau a été terminée au début de l'année 2024.
- Plusieurs mesures ont été mises en place pour la mise en conformité du réseau d'eau potable : Deux turbidimètres ont été installés, la station de surpression de Lentigny a été mise sous alarme, le puits de Lentigny a été équipé d'un variateur de fréquence pour une meilleure régulation du pompage et le système d'oxygénation a été entièrement mis sous alarme.
- La pose d'un tube UV est en cours d'étude pour les sources de Maison-Rouge.
- Les infrastructures de la route du Chêne et La Buchille sont à jour.
- En collaboration avec la commune d'Autigny, une nouvelle conduite a été réalisée pour l'alimentation et la défense incendie du quartier de La Briqueterie, y compris la pose de 3 nouvelles bouches d'incendie.
- En collaboration avec la commune de Prez, un bouclage de la conduite de transport entre Corserey et Lentigny va être réalisé afin d'assurer une meilleure redondance de nos réseaux.
- La rénovation de la station de pompage du Sécheron est en cours.
- Les études sur les infrastructures des routes de Chaffeiru, Bumin et Onnens sont en cours.

Traitement des eaux usées

La station d'épuration de Pensier, gérée par l'AESC (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz), est chargée du traitement des eaux mixtes et usées de nos villages. Malgré diverses mesures d'optimisation, les normes de rejet définies par l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) ne sont plus respectées. De plus, une grande partie des installations étant toujours d'origine, il est nécessaire de procéder au renouvellement et à l'assainissement de certaines parties des installations. Afin de se conformer aux dispositions de la nouvelle Ordonnance sur les eaux, un traitement supplémentaire des micropolluants doit être réalisé.

Le projet "AESC 2040" (<https://www.aesc2040.ch>) vise à atteindre quatre objectifs :

- Respect des normes de rejet.
- Traitement des micropolluants.
- Assurer la pérennité de la station d'épuration au-delà de l'horizon 2040-45.
- Contribuer à améliorer l'état du lac de Schiffenen.

Les projets réalisés ou en cours

- Les infrastructures de la route du Chêne et La Buchille sont à jour.
- Les études sur les infrastructures des routes de Chaffeiru, Bumin et Onnens sont en cours.

Endiguement

Dix arbres et des haies d'arbustes indigènes ont été plantés le long de la petite Arbogne afin d'améliorer son écosystème aquatique.

Cimetières

Après le toilettage du règlement des cimetières en 2022, il y a eu lieu de se pencher sur le toilettage de l'apparence des cimetières de Lentigny et d'Onnens. En 2023, le Conseil communal a alors débuté les travaux préparatoires pour un futur réaménagement des cimetières et poursuivi sa collaboration avec la Paroisse de La Brillaz. En particulier la commune est devenue propriétaire de la parcelle art. 450 RF de la commune de La Brillaz, cimetière d'Onnens, suite au transfert de propriété de celui-ci par la Paroisse.

Aménagement du territoire et constructions

Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire). Le service des constructions est doté d'une collaboratrice technique pour la gestion de toutes les demandes de permis de construire. Le Service communal des constructions peut, sur demande du requérant, insérer les documents usuels à la demande de permis de construire dans la plateforme FRIAC. Toutefois, il est de la responsabilité du requérant de fournir ces documents. Cette prestation est facturée au requérant au tarif en vigueur selon le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Les constructions 2023 en chiffres

Installation de panneaux photovoltaïques

24 demandes de pose de panneaux photovoltaïques ont été déposées en 2023 contre 26 demandes en 2022. La puissance installée se monte à environ 68 kWcrête et la production se montera à 68'000 kWh/an soit la consommation de 17 ménages.

Demandes de permis en procédure simplifiée

	2022	2023	
Type de travaux	Nbre	Nbre	Delta
Cabanon	2	5	-3
Couvert	1	2	-1
Escalier	0	1	-1
Isolation	1	0	1
Molok	1	0	1
Mur	2	0	2
PAC air-eau	8	3	5

PAC géothermique	4	1	3
Palissade	2	0	2
Pergola	2	1	1
Piscine -jacuzzi	5	1	4
Poêle à bois	1	0	1
Porte	2	0	2
Poulailler	1	0	1
Serre	0	1	-1
Solaire	5	3	2
Total	37	18	-19

Demandes de permis en procédure ordinaire

	2022	2023	
Type de travaux	Nbre	Nbre	Delta
Agrandissement	2	0	2
Antenne	1	0	1
Bâtiment agricole	1	1	0
Chaudière	1	0	1
Habitation à 3 log.	1	1	0
Mini-step	1	0	1
Mur	0	1	-1
Piscine	1	0	1
Transformation	3	2	1
Villa	4	1	3
Total	15	6	-9

Energie

Le plan communal des énergies a été soumis à la DIME en février 2023 et il a été approuvé par le canton en mars 2023. Le conseil communal a proposé rapidement le changement des luminaires à vapeur de sodium de l'éclairage public par des luminaires LED. Le crédit d'investissement de CHF 92'000.- a été soumis à l'assemblée communale du 8 mai 2023 qui l'a approuvé. 135 luminaires programmables à distance ont été changés. La mise en service a eu lieu au mois de novembre 2023.

Deux crédits d'investissement de CHF 109'400.- et CHF 169'000.- ont été présentés à l'assemblée communale du 11 décembre pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école Caméléon et de la salle polyvalente. La puissance totale installée produira environ 200'000 kWh/an soit la consommation de 50 ménages. L'assemblée communale a accepté ces deux crédits d'investissement. La réalisation est prévue pour l'automne 2024.

8 Economie publique

Forêts

La gestion et l'entretien des forêts de la commune sont faits par la **Corporation forestière Forêts-Sarine** depuis plusieurs années. Celle-ci est divisée en quatre régions. La commune est située dans la région deux et son centre forestier est à Lentigny. Le projet d'un nouveau biotope est en cours d'évaluation ; celui-ci devrait être réalisé en 2024. Il sera situé près du centre forestier de Lentigny.

9 Finances et impôts

Budget et comptes

Le budget et les comptes 2023 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des Communes du Canton de Fribourg (SCoM) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Compte de résultats

Le compte de résultats 2023 boucle avec un bénéfice de CHF 220'324.13 pour un total de charges de CHF 8'931'967.27 et un total de revenus de CHF 9'152'291.40. Le budget prévoyait un déficit de CHF 403'943.98.

Le total des charges du compte de résultats est inférieur de CHF 206'728.00 aux charges budgétées pour cet exercice. Par contre le total des revenus est lui supérieur de CHF 417'546.00.

Principales différences significatives entre le compte de résultats et le budget 2023, par chapitre.

01 Législatif et exécutif (CHA -7.13%)

Charges inférieures de CHF 11'467.- dues essentiellement aux honoraires pour conseils juridiques externes budgétisés dont nous n'avons pas eu recours. Frais inférieurs au budget pour les affranchissements car aucune élection complémentaire n'a été nécessaire et seulement 2 assemblées communales ont été agendées. Frais moins élevés que prévus pour l'édition de l'information communale (2 éditions effectives au lieu des 3 prévues) Frais moins élevés que prévus pour les jetons de présence des commissions financières et des naturalisations, mais légèrement supérieurs pour les jetons de présence du conseil communal.

02 Services généraux (CHA +5.01%)

Charges supérieures de CHF 39'925.- dues essentiellement à une augmentation des frais de traitement du personnel administratif (CHF 26'120.-), le remplacement en urgence des fenêtres de l'école de Lovens (CHF 19'000.-), des honoraires d'architecte pour le projet de l'AES (CHF 16'424.-) et l'augmentation des frais d'électricité et de combustible. Ces augmentations sont balancées en partie par des diminutions au niveau des achats de logiciels et de licences (- CHF 8'687.-), la maintenance informatique (- CHF 5'715.-), les jetons de présence du conseil communal (- CHF 5'163.-) et le traitement du personnel d'exploitation (- CHF 3'990.-).

15 Service du feu (CHA -19.5%)

Charges inférieures de CHF 21'151.44 dues à la rétrocession du solde 2022 de notre participation au CSPi de Sarine Ouest. Ces activités ont été reprises à partir du 1^{er} janvier 2023 pour le Bataillon Sarine géré par le Réseau Santé Sarine.

16 Défense (CHA +71.47 % REV +77.06%)

Dissolution de la réserve communale pour les abris PC et versement à la réserve cantonale. Désormais c'est le canton qui encaisse les taxes et qui versera les subventions pour la construction des abris PC.

212 Ecole primaire II (3H-8H) (CHA -4.3% REV +9.92%)

Des charges dans l'ensemble inférieures de CHF 41'112.- par rapport au budget, mais tout de même supérieures aux comptes 2022 de CHF 61'400.-. A noter l'augmentation de CHF 39'267.- de notre participation aux dépenses cantonales par rapport aux comptes 2022. L'augmentation des recettes correspond à un remboursement de CHF 12'717.- concernant le décompte final 2022 pour le service intercommunal de psychologie, de logopédie et de psychomotricité SLPPI.

213 Ecole du cycle d'orientation (CHA -4.72%)

Charges inférieures de CHF 41'034.- pour notre participation aux frais de l'école secondaire selon les comptes de l'association.

218 Accueil de jour (CHA +33.07% REV +31.06%)

Augmentation de CHF 50'051.- des charges pour le personnel d'encadrement. L'engagement de Mme Ludivine Jovanovic en tant que responsable diplômée de l'accueil extrascolaire ainsi que l'augmentation de la fréquentation expliquent cette progression. Elle est en partie compensée par une augmentation de CHF 23'664.- de la participation des parents aux frais de garde, aux frais de nourriture ainsi que du remboursement d'indemnités pour maladie et accident pour CHF 7'001.-.

34 Sport (CHA -14.18%)

Diminution des charges par rapport au budget de CHF 67'043.- due essentiellement à l'installation des clés électroniques prévues en 2023 et qui n'a pas encore été mise en place (- CHF 27'000.-), à une diminution des frais de combustible due au transfert du mazout depuis le bâtiment administratif chauffé maintenant entièrement au bois (- CHF18'692.-).

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux (CHA -2.79%)

Charges pour le subventionnement des frais d'accompagnement en EMS inférieur de CHF 16'434.- par rapport au budget, mais supérieur de CHF 1'044.- aux comptes 2022.

52 Invalidité (CHA -5.48%)

Charges pour l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées inférieures de CHF 32'071.- par rapport au budget et de CHF 18'236.- par rapport aux comptes 2022.

54 Famille et jeunesse (CHA -7.14%)

Charges inférieures de CHF 22'493.- par rapport au budget dues essentiellement au transfert du combustible du bâtiment administratif vers l'ancienne école d'Onnens ainsi qu'à l'absence de chauffage pendant les travaux (- CHF 19'964.-). Charges pour les subventions pour l'accueil familial de jour inférieures de CHF 10'179.- au budget, mais égales aux comptes 2022. Augmentation de la subvention aux crèches et garderies de CHF 22'992.- par rapport au budget et de CHF 10'550.- par rapport aux comptes 2022.

57 Aide sociale et domaine de l'asile (CHA -19.99 %)

Charges liées inférieures de CHF 62'716.- à celles annoncées pour le budget.

61 Circulation routière (CHA +5.74%)

Augmentation de CHF 31'327.- par rapport au budget due essentiellement à l'augmentation des amortissements (+ CHF 21'528.-) et des intérêts de la dette (+ CHF 17'085.-). Cela concerne pour la plupart des frais financiers liés aux investissements pour la route Chêne-Buchille. Les frais d'entretien des routes sont inférieurs de CHF 25'459.- par rapport au budget, mais supérieurs de CHF 21'728.- par rapport aux comptes 2022.

71 Approvisionnement en eau (CHA +11.15 % REV +11.15%)

Charges et revenus supérieurs de CHF 57'239.- dus à la vente d'eau supplémentaire à l'AESO (+ CHF 52'231.-) et à des charges moins élevées que prévues pour le maintien de la valeur des collecteurs et les réparations (- CHF 48'254.-) ainsi que pour les honoraires de spécialistes (- CHF 8'337.-). Ces différences ont été versées dans les réserves spéciales pour l'approvisionnement en eau.

72 Traitement des eaux usées (CHA -18.91% REV -18.91%)

Charges et revenus inférieurs de CHF 76'440.- dus essentiellement à la diminution des recettes de la taxe de base et de la taxe d'utilisation. Cette baisse a été acceptée lors de l'assemblée du 12 décembre et est effective dès 2023. La différence a été financée par les réserves spéciales pour le traitement des eaux usées. Augmentation des intérêts de la dette liée aux investissements pour les équipements liés à la réfection de la route Chêne-Buchille.

77 Protection de l'environnement, autres (CHA -47.12 %)

Charges inférieures de CHF 19'650 dues essentiellement à des frais moins élevés que prévus pour le cimetière.

91 Impôts (REV +4.44 %)

Augmentation du revenu total des impôts de CHF 275'791.-. Pour le budget, l'année fiscale en cours a été séparée des années précédentes en splittant les comptes selon les acomptes perçus (6 acomptes pour l'année en cours et 3 pour l'année précédente). Selon une directive du service des communes seuls les revenus de l'année en cours doivent être budgétés.

Contrairement à 2022, en 2023 l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années précédentes est négatif (- CHF 84'029.-). Cela est dû aux décomptes finaux des années antérieures inférieurs aux prévisions du service des contributions.

L'impôt sur les prestations en capital est supérieur de CHF 46'861.- par rapport au budget, et de CHF 38'896.- par rapport aux comptes 2022.

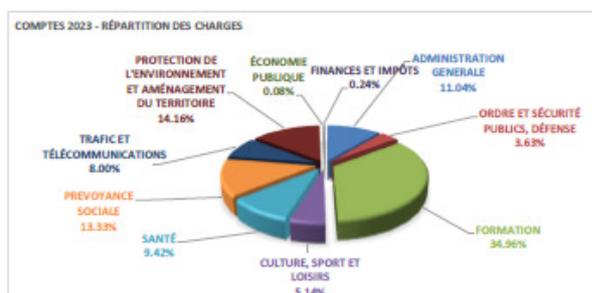
Augmentation de CHF 223'067.- pour l'impôt sur les gains immobiliers mais diminution de l'impôt à la source de CHF 37'843.-.

96 Administration de la fortune et des dettes (CHA -26.09% REV +67.68%)

Charges inférieures de CHF 4'497.- concernant les charges d'intérêts de la dette et revenus supérieurs de CHF 20'544.- pour les intérêts moratoires des impôts.

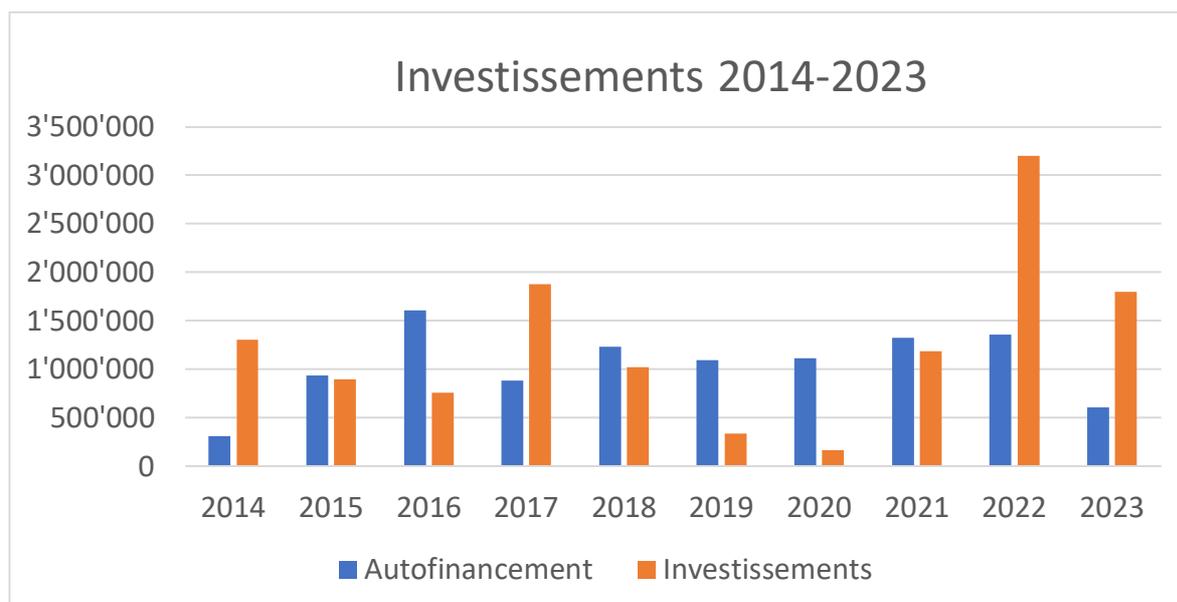
Compte de résultats 2023 - répartition des charges et revenus

Compte	Designation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	986'014.57	91'472.60	957'556.46	77'120.00	908'509.46	107'452.75
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	323'929.66	211'239.40	279'834.70	147'500.00	184'699.15	64'322.40
2	FORMATION	3'122'915.15	210'408.31	3'140'895.81	163'714.15	2'966'383.39	159'010.45
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	459'005.65	35'993.03	530'307.90	35'556.38	459'196.29	31'406.43
4	SANTE	841'087.15	5'552.30	866'321.70	8'000.00	824'459.25	7'552.05
5	PREVOYANCE SOCIALE	1'190'665.66	80'164.39	1'304'633.67	62'940.35	1'249'689.98	92'756.14
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	714'799.63	39'167.91	688'226.39	29'161.51	798'335.00	217'934.81
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1'264'635.15	1'136'755.12	1'294'067.84	1'153'091.60	1'415'771.46	1'310'446.15
8	ECONOMIE PUBLIQUE	7'425.15		12'004.50		9'849.55	
9	FINANCES ET IMPOTS	21'489.50	7'341'538.34	64'840.00	7'057'661.00	-68'970.78	7'453'846.46
	TOTALISATION	8'931'967.27	9'152'291.40	9'138'688.97	8'734'744.99	8'747'922.75	9'444'727.64
	RÉSULTAT	220'324.13			403'943.98	696'804.89	

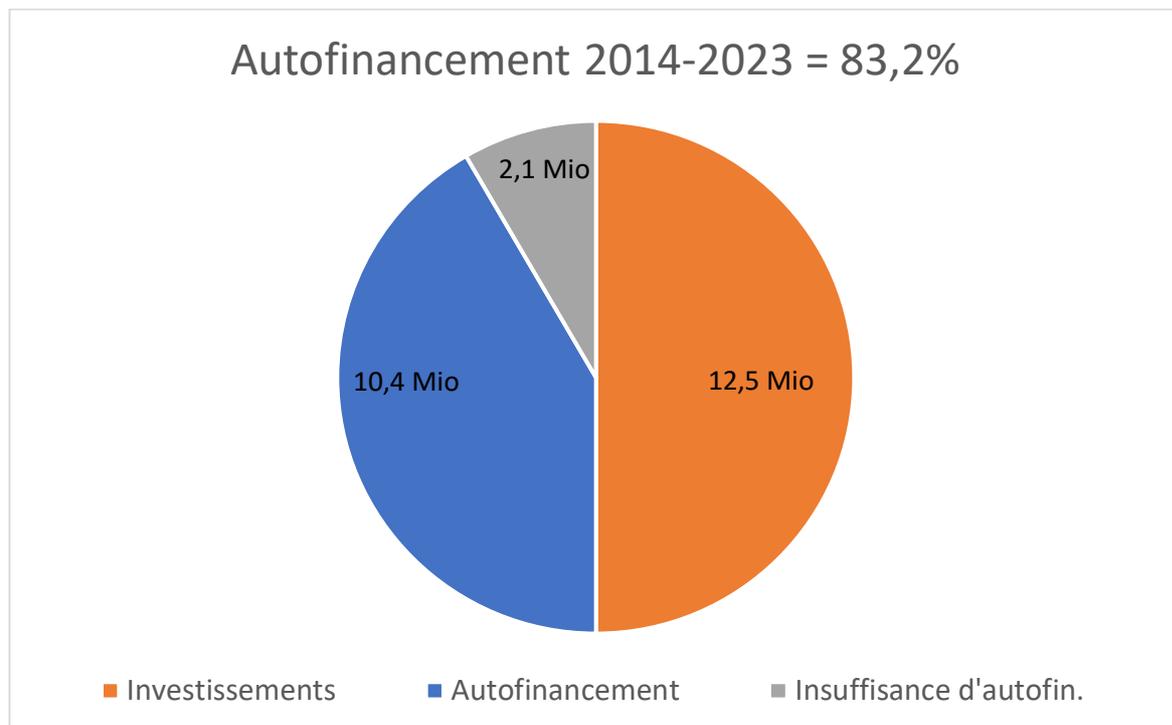


Compte des investissements

Après une année record en 2022, la commune retrouve des chiffres légèrement supérieurs aux années précédentes avec un solde de dépenses de CHF 1'812'859.37. Avec la diminution du bénéfice par rapport à 2022 la commune n'a pu financer avec ses liquidités que le 32 % de ses investissements. Avec une moyenne d'autofinancement de CHF 1'044'978.- sur les 10 dernières années il est fort probable que cette baisse ne soit que momentanée (83.2% d'autofinancement en moyenne sur les 10 dernières années).



Autofinancement 2014-2023 = 83,2%



Investissements terminés en 2023

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Salle polyvalente : aménagements extérieurs	CHF 74'500.-	CHF 78'027.35
Achat mobilier scolaire 3-4H	CHF 63'000.-	CHF 53'455.25
Achat mobilier scolaire 5-6H	CHF 65'000.-	CHF 46'310.70
Assainissement de la chaudière du bâtiment administratif	CHF 300'000.-	CHF 291'059.45
Rénovation des combles et des sous-sols de l'école 1901	CHF 590'000.-	CHF 607'005.71
Changement des luminaires de l'éclairage public	CHF 92'000.-	CHF 101'707.50
Réfection du mur du cimetière de Lentigny	CHF 150'000.-	CHF 96'073.10

Indicateurs financiers MCH2

Ces indicateurs sont définis selon les articles 23 LFCo et 18 OFCo. Ils informent sur la santé financière de la commune et permettent des comparaisons entre les communes.

Il est important de relever que les indicateurs financiers dépendent souvent d'éléments très variables annuellement. Dans ce sens, il est dès lors nécessaire de les observer sur plusieurs années afin d'en déterminer leur réelle signification.

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET 63.6 %

Dettes par rapport aux revenus fiscaux. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Avec une dette nette de CHF 4'120'682.09 et des revenus fiscaux de CHF 6'478'566.40 cet indicateur est bon. Au-delà des 100 % il devient suffisant et à partir de 150 % il est qualifié de mauvais.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT 33 %

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Ce taux devrait dans l'idéal être supérieur à 80 %. Mais le total des investissements pour 2023 (CHF 1'812'859.37) est conséquent, et l'autofinancement de CHF 603'527.34 est en recul par rapport à 2022. Cet indicateur est dans l'idéal à évaluer sur une période de plusieurs années, car les investissements sont très variables d'une année à l'autre. Sur les 10 dernières années (2014-2023) le total des investissements est de CHF 12'555'023.33 pour un autofinancement de CHF 10'449'776.55. Ce qui donne un degré d'autofinancement pour les années 2014 à 2023 de 83.3 %.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS 0,35 %

Charges d'intérêts par rapport aux revenus courants. Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Comme nos charges d'intérêts des dettes sont compensées en grande partie par le revenu des intérêts moratoires des impôts ce taux est presque nul. Entre 0%-4% il est considéré comme bon, entre 4% - 9% suffisant et mauvais si supérieur à 9%.

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS 93 %

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Avec une dette brute de CHF 8'541'249.59 et des revenus courants de CHF 9'136'891.40 le taux de 93 % est considéré comme bon (entre 50 et 100 %), en dessous de 50% il serait excellent, entre 100 et 150 % moyen, mauvais entre 150 et 200 % et critique si supérieur à 200 %.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS 19 %

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissements déployé par la collectivité.

Avec une proportion des investissements bruts de CHF 1'916'057.77 pour un total de dépenses de CHF 9'928'373.19 le taux de 19 % est considéré comme un « effort d'investissements

moyen ». Entre 20 et 30 % il est considéré comme élevé, à partir de 40 % il serait très élevé et en dessous de 10 % faible. Comme pour l'indicateur 2, cet indicateur doit aussi être analysé sur une période plus longue, car les investissements ne sont pas homogènes en proportion d'une année à l'autre.

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE 6%

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Avec un montant de CHF 544'514.02 pour le service de la dette et des revenus courants de CHF 9'136'891.40 ce taux de 6 % est très bon. En dessous de 5 % ces charges sont considérées comme faibles, entre 5 et 15 % comme acceptables et fortes si supérieures à 15%.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS CHF 1'875.59

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Avec une dette nette de CHF 4'120'682.09 pour une population résidente de 2'197 habitants cet endettement est considéré comme moyen. Il est faible entre CHF 0 et CHF 1'000, moyen entre CHF 1'001 et CHF 2'500, important entre CHF 2'501 et CHF 5'000 CHF et très important si supérieur à CHF 5'000. Malgré des investissements importants, l'endettement a pu être maintenu à un niveau moyen grâce aux très bons résultats financiers des dernières années.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT 7%

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Avec un autofinancement à hauteur de CHF 603'527.34 pour un total de revenus courants de CHF 9'136'891.40, ce taux est considéré comme mauvais. Il est moyen entre 10 et 20 %, bon si supérieur à 20 %. Avec une moyenne d'autofinancement supérieur à 1mio par année sur les 10 dernières années, espérant que cet affaiblissement ne soit que passager. Une attention particulière sera mise sur cet indicateur les prochaines années.